

ARRETE DU MAIRE

MIS SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 17/01/24



**Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
Maintenance des mobiliers urbains**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU	La demande de JC Decaux

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement durant les interventions de maintenance et d'entretien du mobilier urbain par l'entreprise JC Decaux.

ARRETE

- Article 1^{er}** Durant l'année 2024, les véhicules de l'entreprise JC DECAUX sont autorisés à se stationner au droit de leurs mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
- Article 2** La circulation des piétons sur le trottoir doit être maintenue durant ces opérations
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques...) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- JC DECAUX

Holtzheim le 16 janvier 2024
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

